

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement
Direction - Acquisition

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30** à la date ci-dessous, dans les locaux du **Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée**, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

Catégorie : Biens et services

Appel d'offres : 20-18149

Descriptif : A89 - Fourniture, plantation, arrosage et entretien d'arbres - Arrondissement LaSalle - 2020-2021

Date d'ouverture : Le mardi 2 juin 2020

Dépôt de garantie : 10% (cautionnement)

Renseignements : Daniel Léger, agent d'approvisionnement :
Courriel : daniel.leger@montreal.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 29 avril 2020

Visite obligatoire : Non

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, 29 avril 2020

Le greffier de la Ville,

Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Le Journal de Montréal ☒ Autre à préciser* : _____

Système à deux enveloppes : oui ☐ non ☒

Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ? Aucune

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version avril 2019